

Assainissement non collectif

Service Public de l'Assainissement non collectif

C'est la Communauté de communes du Plateau Beauceron, dont le siège est en mairie de Sermaises, qui, conformément à la loi, gère pour les dix communes de la communauté, le SPANC : Service public de l'assainissement non-collectif. Le SPANC effectue les contrôles obligatoires et perçoit la redevance d'assainissement auprès des occupants des biens immobiliers.

Pour lire le règlement du Service Public de l'assainissement non collectif, cliquez [ici](#)